

Les différences entre les Systèmes de course 2002 et 2003 figurent en rouge



Fédération Française de voile  
Secteur voile radiocommandée  
Systèmes de courses VRC- FFVoile (DOCUMENT VALABLE POUR 2005)



Indiquer dans l'avis de course et les Instructions de course le système retenu

- a) **Système 1: GRIAZARD**
- b) **Système 2: FLOTTES à SUIVRE [ FàS ] (HRS 2003 à la française : ie sans préliminaires)**
- c) **Système 3: FLOTTES EMBOITEES [ FEm ] (HMS 2003 à la française sans préliminaires)**. Aussitôt que possible après publication du HMS 2003 (en anglais) par le RSD-ISAF, sa traduction fera l'objet d'une publication séparée.

a) **Système 1: GRIAZARD**

Les n concurrents sont répartis par tirage au sort en (x) flottes selon le FàS 2.2 ci-dessous. Pour chaque course suivantes, les flottes sont constituées par tirages au sort successifs dans les flottes précédentes et application des articles 2.3 + 2.4 + 2.5 + 2.6 + 3.3 de la traduction ci-dessous

b) **Système 2: FLOTTES A SUIVRE FàS (HRS à la Française)**

Les flottes de la première course sont constituées à partir du dernier Classement National de Coureurs Voiliers Radiocommandés, paru à la date de la manifestation. (à disposition sur le site Internet FFVoile, rubrique VRC)

Puis application du système du HRS du RSD - ISAF ( FàS 2003 ) ci-dessous à l'exception des paragraphes relatifs à la phase préliminaire comme ci-dessous :

Supprimer :

- Dans FàS 1 introduction : la 1ere partie de la phrase faisant référence à la phase préliminaire,
- l'article 3 dans son ensemble,
- supprimer "Après la phase préliminaire," dans l'article 4.2 (a))

(Traduction du Système de course en Flotte (HRS 2003 de l'ISAF-RSD)

**FàS 1** INTRODUCTION

Après une phase préliminaire déterminant un ordre pour la répartition ultérieure dans les flottes, commence le système de course en flotte (**ndt Flotte à suivre**) où les bateaux montent ou descendent dans la flotte adjacente ou restent dans la même flotte selon leur résultat dans la course précédente.

**FàS 2** GENERALITES

**FàS 2.1** REGLES GENERALES DE CLASSEMENT

Les règles A.1, A.3, A5, A6, A7, A11 s'appliquent

**FàS 2.2** NOMBRE ET TAILLE DES FLOTTES

- (a) Le nombre de flottes doit être aussi réduit que possible, en tenant compte des conditions locales (taille du plan d'eau, visibilité depuis la zone de contrôle, fréquences attribuées etc.).
- (b) Au début de l'épreuve, le Comité de Course doit annoncer le nombre maximum de flottes pour toutes les courses, lequel ne doit pas être supérieur à cinq.
- (c) Dans le cas où le nombre de bateaux se retirant de la manifestation est suffisant pour justifier une réduction du nombre de flottes, le Comité de course doit l'annoncer avant le départ de la course précédant celle où la réduction sera appliquée.
- (d) Le nombre de bateaux par flotte ne doit pas être supérieur à **seize**.
- (e) Le nombre de bateaux dans chaque flotte doit être si possible le même. En cas de surplus, le premier sera placé dans la flotte A, le suivant dans la B et ainsi de suite.

*Par exemple: Une course de 31 bateaux pourrait être partagée soit en : deux flottes de 16 en (A) et 15 en (B) ou trois flottes dont 11 en (A) et 10 en (B) et (C).*

**HRS 2003 ISAF-RSD**

1 INTRODUCTION

After a Preliminary Round to establish an order for the subsequent division of races into heats, Heat Racing commences and boats are promoted or relegated to an adjacent heat or remain in the same heat according to their result in the previous race.

2 GENERAL

2.1 GENERAL SCORING RULES

RRS A1, A3, A5, A6, A7, A11 apply.

2.2 NUMBER AND SIZES OF HEATS

- (a) The number of heats shall be as few as possible, taking into account the local conditions (size of sailing water, visibility from the control area and frequency allocation etc.).
- (b) At the beginning of the event the Race Committee shall announce the maximum number of heats for any race which shall not be more than five.
- (c) Should sufficient boats be withdrawn from the event to warrant a reduction in the number of heats, the Race Committee shall give notice before the start of the race prior to the race that such a reduction is to be introduced.
- (d) The number of boats in any heat shall not exceed **sixteen**.
- (e) The number of boats in each heat shall be approximately equal with the first extra going into heat A, the next into heat B and so on.

*For example: A race of 31 boats could be divided into either two heats of 16(A) and 15(B) or three heats with eleven in A and ten each in (B) and (C).*

**FàS** 2. 3 TEMPS LIMITE D'UNE FLOTTE

Le temps limite pour le premier bateau pour finir doit être 30 minutes.

*(Recommandation aux comités de course pour l'application de SCF 2.3 : Etablir un parcours qui puisse être effectué par le vainqueur en 20 minutes maximum. Cela devrait éviter d'annuler des flottes pour dépassement du temps limite de trente minutes. Prévoir également sur le tableau une option de réduction de parcours utilisable immédiatement si le vent tombe ).*

**FàS** 2. 4 A L'ARRIVEE D'UNE FLOTTE - TEMPS LIMITE POUR FINIR

- (a) Le temps limite pour finir après le premier bateau, doit être de **5 minutes**.
- (b) Si plus de 4 bateaux n'ont pas fini dans le temps limite spécifié en (a), ce temps limite doit être prolongé jusqu'à ce que 4 bateaux seulement n'aient pas fini, sans dépasser un temps limite maximum de **10 minutes**.
- (c) Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le temps limite doivent être enregistrés DNF. Cela change les règles 35 et A4.1

**FàS** 2.5 RESULTATS RETRANCHABLES

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau dans l'épreuve, on doit additionner tous ses résultats depuis les phases préliminaires, et retrancher ses plus mauvais résultats comme suit *(dans le cas où des mauvais résultats ou plus sont identiques, le(s) résultat(s) des courses validées le plus tôt dans l'épreuve sera retranché)* :

Après 4 courses validées	1 retranché
Après 10 courses validées	2 retranchés
Après 19 courses validées	3 retranchés, <b>réduit à 15 pour les Championnats de France</b>
Après 28 courses validées	4 retranchés

un autre retranché pour chaque tranche de 9 courses validées.

**FàS** 2.6 EGALITES DANS LES RESULTATS D'UNE SERIE

- (a) Pour départager toutes les égalités avant le départ de la troisième course, tous les résultats doivent être utilisés. Après cela, seuls seront utilisés les résultats des courses en flotte à suivre pour départager les égalités.
- (b) Quand il y a égalité dans les classements de la série entre deux ou plusieurs bateaux, les classements des bateaux dans chaque course doivent être listés du meilleur au plus mauvais. Au moment où apparaît une différence, l'égalité doit être départagée en faveur du bateau avec le meilleur classement. Si une égalité persiste, elle doit être départagée en faveur du bateau qui a obtenu le meilleur classement le plus proche de la fin de la série.
- (c) Si, après les courses préliminaires, une égalité persiste pour déterminer les

2.3 TIME LIMIT OF A HEAT

The time limit for the first boat to finish shall be 30 minutes.

*(Guide for Race Committees Re HRS 2.3: Set a course that should take around twenty minutes maximum for the winning boat to complete. This should prevent heats being abandoned for failing to meet the thirty-minute time limit. Also have a shortened course option available specified upon the course board ready to use if the wind drops.)*

2.4 AT THE FINISH OF A HEAT - TIME OUT LIMIT

- (a) The time out limit for racing after the first boat finishes shall be **5 minutes**.
- (b) if more than 4 boats have not finished within the time out limit specified in (a), the time out limit shall be extended until only 4 boats have not finished, up to maximum time out limit of **10 minutes**.
- (c) Boats failing to finish within the time out limit shall be recorded DNF. This change RRS 35 and A4.1.

2.5 DISCARDS

When the total event's score is calculated for each boat, it shall include all scores from the Preliminary Round and the worst scores will be discarded as follows *(In the event of a boat having two or more equal worst scores, the score/s for the race/s sailed earliest in the event shall be excluded.)*:

After 4 races have been completed	1 Discard
After 10 races have been completed	2 Discards
After 19 races have been completed	3 Discards
After 28 races have been completed	4 Discards

then another discard every further nine races completed.

2.5 TIES IN A SERIES SCORE

- (a) For any tie breaking before heat race 3 starts all race scores shall be used in breaking a tie. After that, only race scores from heat racing shall be used in breaking a tie.
- (b) If there is a tie in a series score between two or more boats, the race scores of each boat shall be listed in the order of best to worst. At the point where there is a difference, the tie shall be broken in favour of the boat with the best score. If a tie still remains it shall be broken in favour of the boat that obtained her best score nearest the end of the series.
- (c) If a tie in heat allocation after the Preliminary round for promotion or relegation places still remains it shall be resolved by tossing a coin.

« montées » ou les « descentes » des flottes elle doit être répartie à pile ou face.

### 3 PHASE PRELIMINAIRE (non applicable sur les épreuves FFVoile jusqu'au niveau national inclus)

#### 3.1 GENERALITES

Sauf dans des conditions de vent très faible lors d'épreuves de courte durée (voir SCF 3.2), l'épreuve doit commencer par trois courses où les bateaux sont répartis en flottes, constituées chacune de bateaux de différents niveaux. Si l'on ne connaît pas le niveau des bateaux, ils doivent être répartis au hasard, ou en utilisant le principe suivant :

Tous les bateaux seront classés par ordre alphabétique selon leurs lettres de nationalité puis par ordre croissant des numéros de voile. Les flottes seront classées dans l'ordre A,B,C,D,E,E,D,C,B,A ... La flotte du premier bateau dans la liste sera déterminée au hasard. La composition des flottes des autres courses préliminaires sera effectuée en fonction des résultats de la course précédente comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, où la lettre indique la flotte, et le nombre indique la place d'arrivée dans la course précédente..

2 heats / 2 flottes	
Heat/Flotte A	Heat/Flotte B
A1	B1
B2	A2
A3	B3
A4	B4
etc.	

3 heats / 3 flottes		
Heat/Flotte A	Heat/Flotte B	Heat/Flotte C
A1	B1	C1
B2	C2	A2
C3	A3	B3
A4	B4	C4
etc.		

4 heat / 4 flottes			
Heat/Flotte A	Heat/Flotte B	Heat/Flotte C	Heat/Flotte D
A1	B1	C1	D1
B2	C2	D2	A2
C3	D3	A3	B3
D4	A4	B4	C4
etc.			

#### 3.2 EPREUVE D'UN OU DEUX JOURS PAR VENT TRES FAIBLE.

(a) Dans ces conditions le nombre de courses de la phase préliminaire peut être réduit à deux, auquel cas le Comité de Course doit l'annoncer avant le départ de la seconde course.

(b) Le Comité de Course peut aussi décider de prolonger la phase préliminaire sur l'ensemble de l'épreuve (GRIAZARD) . Les flottes pour ces courses ultérieures doivent être constituées de bateaux de niveaux différents. Le classement d'une course validée peut être utilisé pour répartir plus uniformément les bateaux dans les flottes.

### 3 PRELIMINARY ROUND

#### 3.1 GENERAL

Except in very light wind conditions for short duration events (see HRS 3.2), the event shall commence with three races where the boats are divided into heats, each containing boats of mixed ability. Where the boats are of unknown ability, selection for these races shall be carried out at random., or using following principle:

All boats will be sorted alphabetically according to their national letters and within the national letters according to the ascending sail numbers. The heats will be allocated to the sorted list in the order A,B,C,D,E,E,D,C,B,A ... The heat of the first boat in the list will be determined at random. Heat composition for other preliminary races shall be carried out according the results of previous race as shown in the tables below, where the letter indicates the heat, and number indicates the finishing place in previous race.

#### 3.2 ONE OR TWO DAY EVENT SAILED IN VERY LIGHT BREEZES

(a) In these conditions the number of preliminary races may be reduced to two, in which case the Race Committee shall announce this before the start of the second race.

(b) The Race Committee may also decide to extend the Preliminary Round to form the entire event. Heats for further such races shall contain boats of mixed ability. The order obtained from the results of a completed race may be used to spread the boats more evenly between heats.

### 3.3 CLASSEMENT DE LA PHASE PRELIMINAIRE

- (a) Chaque flotte doit être considérée comme une course séparée.
- (b) La RCV A4.1 doit s'appliquer avec le Système de point a minima sous réserve du (c) ci-dessous:
- (c) Les bateaux enregistrés DNF, RAF, OCS, DNS, DNC, DSQ ou DNE doivent être classés dans cet ordre à la fin de leur flotte et marquent un nombre de points égal au nombre de voiliers prévus pour courir dans la plus grande flotte plus un.

### FàS 4 COURSES EN FLOTTES A SUIVRE

#### 4.1 REPARTITION DES CONCURRENTS POUR LES COURSES EN FLOTTE

Les flottes de la première course sont constituées à partir du dernier Classement National de Coureurs Voiliers Radiocommandés, paru à la date de la manifestation. (à disposition sur le site Internet FFVoile, rubrique VRC).

Les coureurs les mieux classés sont inscrits dans la flotte A de la course 1 et ainsi de suite.

( traduction du HRS : Après la phase préliminaire, après avoir retranché temporairement un résultat si trois courses préliminaires ont été validées, les bateaux doivent être répartis en flottes selon leur classement, ceux qui ont le moins de points dans la flotte A et ainsi de suite dans les flottes B, C etc.

#### FàS 4.2 MONTEE et DESCENTE""

- (a) (Après la phase préliminaire), les montées et les descentes seront déterminées comme suit après chaque course validée :

##### -11 bateaux ou moins prévus en flotte A

Les 3 bateaux de chaque flotte (sauf A) qui ont marqué le moins de points doivent monter.  
Les 3 bateaux de chaque flotte (sauf la plus faible) qui ont marqué le plus de points doivent descendre.

**-12 bateaux ou plus prévus en flotte A:** Comme ci-dessus mais en remplaçant trois bateaux par quatre.

(b) Dans le cas où des bateaux enregistrés: DNF, RAF, OCS, DNS, DNC, DSQ ou DNE obtiennent une place leur permettant normalement de monter, ils ne doivent pas monter et le nombre de bateaux descendants de la flotte immédiatement supérieure doit être réduit d'autant pour maintenir le nombre de bateaux par flotte.

(c) Quand le nombre de bateaux concernés par une « montée » ou une « descente » est supérieur au nombre prévu, le cas doit être traité comme une égalité qui doit être départagée en faveur du bateau qui avait le meilleur total de points avant cette course. Si l'égalité persiste, elle doit être résolu par

### 3.3 SCORING IN PRELIMINARY ROUND

- (a) Each heat shall be considered as a separate race.
- (b) RRS A4.1 shall apply using the Low Point System subject to (c) below:
- (c) Boats recorded as DNF, RAF, OCS, DNS, DNC, DSQ or DNE shall be placed in this order at the bottom of their heat and score one more point than the number of boats scheduled to sail in the largest heat.

### 4 HEAT RACING

#### 4.1 DIVISION OF THE FLEET FOR HEAT RACING

After the Preliminary Round, subject to one temporary discard if three preliminary races have been completed, the boats shall be put in heats according to their total scores, with the boats having the lowest scores in Heat A and so on into Heats B, C etc.

#### 4.2 PROMOTION AND RELEGATION

- (a) After the Preliminary Round, promotion and relegation shall be carried out after every completed race as follows:

##### - 11 or less boats scheduled to sail in Heat A

The 3 boats in each heat (except A) that have scored the lowest points in the heat shall be promoted.  
The 3 boats in each heat (except the lowest heat) that scored the highest points shall be relegated.

**-12 plus boats scheduled to race in Heat A:** As above only substituting four boats for three.

- (b) Should any boat recorded as DNF, RAF, OCS, DNS, DNC, DSQ or DNE achieve a place normally promoted they shall not be promoted and the number of boats to be relegated from the heat above shall be reduced accordingly to maintain the heat numbers.
- (C) When more than the prescribed number of boats are involved in promotion or relegation the circumstances shall be treated as a tie which shall be resolved in favour of the boat with the better series score up to that race. If a tie still remains it shall be resolved by tossing a coin.

un tirage au sort

**FàS** 4.3 AJUSTEMENT DE FLOTTE

- (a) Un bateau qui est « DNC » deux fois de suite dans la dernière flotte doit être enlevé des listes des inscrits pour concourir, et si nécessaire le nombre de bateaux par flotte doit être revu.
- (b) L'ordre des bateaux dans les nouvelles flottes doit être déterminé, en appliquant la procédure de montées et descentes relative à la course précédente, et cet ordre doit ensuite servir à répartir les concurrents dans les nouvelles flottes.
- (c) Tout changement du nombre de bateaux montants ou descendants doit être appliqué uniquement entre les courses et avant le signal préparatoire de la première flotte dans la course qui précède la course concernée par le changement.

**FàS** 4.4 BATEAU INCAPABLE DE COURIR - RETRAIT TEMPORAIRE

- (a) Un bateau qui s'est retiré momentanément pour quelque raison que ce soit, doit être enlevé des bateaux prévus pour courir quand il atteindra la flotte la plus faible et, si nécessaire, la taille de la flotte doit être réajustée.
- (b) Un bateau qui désire rejoindre ceux qui doivent courir dans la course suivante doit informer le Comité de Course de son intention avant le signal de départ de la dernière flotte de la course en cours. Cependant dans une épreuve de plus d'une journée, un bateau désirant revenir concourir dans la première course du jour doit informer le Comité de Course au moins une demi-heure avant le début de la course en question. Cependant si ce retour modifie le nombre de bateaux montants ou descendants, le retour sera retardé d'une course afin de respecter SCF 4.3(c).

**FàS** 4.5 PLACES

Les places doivent être attribuées dans l'ordre consécutif du premier bateau de la flotte A jusqu'au dernier bateau de la flotte la plus faible. Les bateaux enregistrés DNF, RAF, OCS, DNS, DNC, DSQ ou DNE doivent être placés dans cet ordre à la fin de la flotte dans laquelle ils naviguaient, le DNE étant placé en dernier.

**FàS** 4.6 REPARATION

Pour donner réparation à un bateau dans une course, le résultat accordé doit s'inscrire dans la fourchette des résultats de la flotte dans laquelle il a couru ou de la flotte dans laquelle il devait courir

**FàS** 4.7 CLASSEMENT

Le système de points a minima RCV A4.1 doit être appliqué sous réserve que:

4.3 HEAT RE-ARRANGEMENT

- (a) A boat that is scored two consecutive races "DNC" in lowest heat shall be removed from those listed as scheduled to race and, if necessary the heat size shall be re-arranged.
- (b) The order of the boats in the new heats shall be established by carrying out the promotion and relegation procedure after the previous completed race, and this order shall then be divided into the new heats as required.
- (c) Any changes to the number of boats being promoted and relegated shall only be introduced between races and before the preparatory signal for the first heat of the next race **prior** to the race in which such a change is to be introduced.

4.4 BOAT UNABLE TO RACE - TEMPORARY WITHDRAWAL

- (a) A boat that has temporarily withdrawn for any reason, shall be removed from those scheduled to race when she has reached the lowest heat and, if necessary, the heat size shall be re-arranged.
- (b) A boat wishing to return to those scheduled to sail in the next race shall inform the Race Committee of her wish before the starting signal of the final heat of the current race. However in an event lasting more than one day, a boat wishing to return to those scheduled to sail in the first race of the day shall inform the Race Committee at least half an hour before the start of racing on that day. However should this return cause a change to the number of boats being relegated or promoted the return will be delayed by one race to permit HRS 4.3(c) to be observed.

4.5 PLACES

Places shall be awarded in consecutive order from the first boat in Heat A to the last boat in the lowest heat. Boats recorded as: DNF, RAF, OCS, DNS, DNC, DSQ or DNE shall be placed in this order at the bottom of the heat in which they sailed with DNE being at the bottom.

4.6 REDRESS

When giving redress to a boat's race score, only a score within the scoring range of the heat in which the boat was racing or scheduled to race in shall be awarded

4.7 SCORING

*Commission nationale technique et règlement secteur VRC -*

(a) Un bateau enregistré DNF, RAF, OCS, DNS ou DNC doit marquer un point de plus que ce qu'il aurait dû marquer s'il avait terminé dernier de tous les bateaux prévus dans sa flotte.

(b) Un bateau enregistré DSQ ou DNE doit marquer un point de plus que le nombre total de bateaux inscrits à l'épreuve.

RRS A4.1 shall apply using the Low Point System subject to:

(a) A boat recorded as DNF, RAF, OCS, DNS or DNC shall score one more point than she would have scored had she finished last in her heat with the scheduled number of boats racing.

(b) A boat recorded as DSQ or DNE shall score one more point than the total number of boats entered for the event

**Exemple d'application pour**

**le classement du F&S FFV 2003 (d'après une traduction du HRS 2003 )**

	ORDRE D'ARRIVEE	N° FOC	PLACE DANS LA COURSE	POINTS	
<b>F L O T T E  A</b>	1	51	1	1	
	2	72	2	2	
	3	83	3	3	
	4	55	4	4	
	5	57	5	5	
	6	60	6	6	
	7	63 OCS	12+ 1 =	(12)+1= 13	Descendant
	8	73 RDG	7	RDG (décision du Jury entre 1 <sup>er</sup> et 7eme)	
	9	78	8	8	
	10	81	9	9	Descendant
	11	75	10	10	Descendant
	12	85 DNF	12 + 1 =	13	Descendant
<b>F L O T T E  B</b>	1	50	12+1=	13	Montant
	2	54 OCS	23 + 1 =	(11+12)+1= 24	Descendant
	3	58	14	14	Montant
	4	62	15	15	Montant
	5	65 OCS	23 + 1 =	(11+12)+1= 24	Descendant
	6	68 DSQ	34 + 1 =	35	Descendant(1 <sup>er</sup> )
	7	71	16	16	Montant
	8	77 RAF	(11+12)+1=	24	
	9	79	17	17	
	10	53 DNF	(11+12)+1=	24	
	11	56 DNS	23 + 1 =	(11+12)+1= 24	Descendant(2 <sup>ième</sup> )
<b>F L O T T E  C</b>	1	70	(11+12)+1	24	Montant
	2	84 DNE	34 + 1 =	35	
	3	74	25	25	Montant
	4	52	26	26	Montant
	5	76	27	27	* selon décision du jury montant 76ou 82
	6	59	28	28	
	7	82 RDG	29	RDG	* selon décision du jury montant 76ou 82
	8	64	30	30	
	9	61	31	31	
	10	80 DNF	34 + 1 =	35	
	11	66 DNS	34 + 1 =	35	

34 inscrits

\*RAF Retired After Finish = Abandonne Après avoir Fini